

Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Formation Certifiante - Fiche N°RS7135

Objectifs

Acquérir les compétences indispensables pour construire un prévisionnel économique questionnant la viabilité économique et la vivabilité du projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne.

Pré-requis

Avoir un projet de création, de reprise ou de développement d'activité agricole.

Contenu

Compétences attestées :

- C1 - Définir les caractéristiques et besoin d'un projet pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne.
- C2 - Construire un plan économique et de production en dimensionnant ses ateliers, au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation, en s'appuyant sur des systèmes de production similaires présents dans son environnement et des éléments technico-économiques issus de la littérature professionnelle, pour élaborer son prévisionnel économique.
- C3 - Planifier les investissements en termes de moyens de production (matériel technique, aménagements, foncier, constructions...) nécessaires au projet, en évaluant leurs coûts, pour sécuriser le démarrage et le développement de l'activité.
- C4 - Identifier les différentes sources de financement du projet (apports privés, emprunt, subventions...) au regard des critères d'éligibilité du porteur et/ou de son projet, pour les mobiliser et viser l'équilibre de son plan de financement.
- C5 - Élaborer le compte de résultat prévisionnel du projet en identifiant les charges et les produits liés à l'activité à partir des hypothèses de dimensionnement initiales et des références technico-économiques professionnelles et/ou l'expérience professionnelle, pour évaluer la rentabilité économique du projet.
- C6 - Construire le plan de trésorerie prévisionnel à partir du plan de production, du plan de financement et du compte de résultat prévisionnel, pour identifier les points de vigilance et périodes critiques pour la trésorerie du projet.
- C7 - Analyser son prévisionnel global au regard des objectifs de départ, des besoins privés, des contraintes de la ferme dans son environnement et des principes de l'agriculture paysanne, au moyen des indicateurs issus des prévisionnels économique et financier préalablement élaborés, pour valider le dimensionnement initial ou mieux l'adapter aux aspirations du porteur de projet.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports, de mises en pratiques sur les projets des participants et de temps d'échange où la participation des stagiaires est valorisée.

Modalités d'évaluation des acquis :

L'évaluation se fait sur la base du rendu du dossier de présentation du prévisionnel économique du candidat dans un délai d'un mois maximum après la formation. Un dossier type est proposé au candidat pour présenter qualitativement et quantitativement son projet, en s'appuyant notamment sur un tableau informatique. Le candidat appuiera sa présentation sur un plan de production, un plan de financement sur trois ans, un compte de résultat sur trois ans ainsi que sur un plan de trésorerie sur un an.

La certification est obtenue si le candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel.

En fin de formation, un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire. Pour les personnes ayant validé l'épreuve, un parchemin sera délivré.

Cette certification n'ouvre pas d'équivalence ou de passerelle avec d'autres formations.

Débouchés : création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Co-certificateurs : la FADEAR, l'ARDEAR Occitanie, l'ARDEAR AURA et l'ARDEAR PACA.

Date d'enregistrement de la certification : 30 avril 2025.

Durée d'enregistrement : 5 ans.

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par téléphone ou envoyez-nous le bulletin

Dates, lieux et intervenants

23 sept 2026
09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende
11300 Limoux

Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs et responsable de formations à l'ADEAR11

30 sept 2026

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende

Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs et

Infos complémentaires

Organisée par Adear 11

Durée de la formation 5 jour(s)

Date limite d'inscription 08/09/2026

Tarifs

Adhésion obligatoire : 50€/ an. Frais pédagogique : 1 085€ pouvant être pris en charge par votre CPF et/ouVIVEA. Non éligible VIVEA, nous contacter.

Plus de renseignements

Resp. de formation : Julie BECKAERT
adear11.jb@jeminstallepaysan.org

Maison Paysanne

1 Avenue Salvador Allende

11300 Limoux

Tel. 06 56 68 67 41

Formation portée par la Maison

Paysanne de l'Aude,

N°OF : 76 11 01 690 11

Taux de satisfaction : Taux de réussite pour la certification en 2025 : 78.23%

Apporter son ordinateur ou nous prévenir en cas d'impossibilité. Cuisine sur place disponible. Accessible en voiture (parking disponible) ou 10mn à pied depuis la gare (accès train et bus).



Modalités d'accès : Formation accessible pour les personnes à mobilité réduite. Une autre situation d'handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

[Conditions générales de formation](#)

09:30 - 17:30 (7hrs)

11300 Limoux

responsable de formations à l'ADEAR11

07 oct 2026

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende

Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs et

09:30 - 17:30 (7hrs)

11300 Limoux

responsable de formations à l'ADEAR11

13 oct 2026

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende

Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs et

09:30 - 17:30 (7hrs)

11300 Limoux

responsable de formations à l'ADEAR11

20 oct 2026

Maison Paysanne 1 av Salvador Allende

Julie BECKAERT - Animatrice de temps collectifs et

09:30 - 17:30 (7hrs)

11300 Limoux

responsable de formations à l'ADEAR11

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____